

LA QUESTION PAYSANNE

I- Généralité :

Le **paysan** est un facteur fort important de la **population**, de la **production** et du **pouvoir politique**.

Jusqu'ici le paysan ne s'est, la plupart du temps, avéré un facteur politique que par son **apathie**, fondée sur l'**isolement** de la vie des champs. Mais, bien des choses ont changé. Le développement de la forme capitaliste de production a porté le coup mortel à la petite exploitation agricole. Elle décline, périclète irrémédiablement. La concurrence de l'**Amérique du nord** et **du sud**, ainsi que de l'**Inde** et de la **Chine**, a inondé les marchés de céréales à bon marché, si bon marché qu'aucun producteur **indigène** ne peut entrer en lutte avec ses producteurs étrangers. Le grand propriétaire et le petit paysan voient tous les deux au même titre leur **ruine** se consommer sous leurs propres yeux. Et comme tous les deux sont propriétaires terriens et **campagnards**, le grand propriétaire se pose comme le **champignon** des intérêts du petit paysan et ce dernier l'accepte- dans l'ensemble-comme tel. Lui qui a, sur tous les autres partis, l'avantage de voir clairement l'étroite relation qui unit les causes économiques aux effets politiques, doit-il le laisser tranquillement voué à la ruine entre les mains de ses faux défenseurs jusqu'à ce qu'on l'ait transformé d'**adversaire passif** en **adversaire actif de l'ouvrier d'industrie** ?

Et nous voilà au cœur même de la question paysanne.

La population agricole est composée d'éléments très différents : (voir sociologie rurale).

La **famille**, et plus encore le **village**, se suffisaient à eux-mêmes et produisaient à peu près tout ce qui leur était nécessaire. C'était presque l'**économie naturelle** à l'état pur. La production capitaliste a mis fin à cet état de choses au moyen de l'**économie monétaire** et de la grande industrie. Les **impôts**, les mauvaises récoltes, les partages, les procès, conduisent les campagnards les uns après les autres chez l'**usurier**, bref, notre petit paysan, comme toute **survivance** d'un mode de production dépassé, est irrémédiablement condamné à la ruine. C'est un futur prolétaire. Plus aussi le **social-démocrate** qui parle de transfert de la propriété foncière à la communauté lui paraît être un ennemi aussi dangereux que l'**usurier** et l'**avocat**.

Comment la social-démocratie peut-elle dissiper ce préjudice ?

Que peut-elle offrir au petit paysan qui est en train de mourir, sans devenir infidèle à elle-même ?

Nous trouvons ici un point d'appui pratique dans le **programme agraire** des socialistes français : il est d'autant plus digne d'attention qu'il provient du pays classique de l'**économie paysanne**.

Au **Congrès de Marseille**, de **1892**, on adopta le premier programme agraire du parti. Celui-ci réclame, pour les ouvriers agricoles non possédants (**journaliers** et **valets** de ferme) : minimum de

salaires fixés par les syndicats ouvriers agricoles et les **conseils municipaux** ; **conseils de prud'hommes** agricoles, composés pour la moitié d'ouvriers ; interdiction pour de la vente des terrains communaux et **affermage** des domaines de l'**Etat** aux **communes** ; qui loueront aux fins de culture en commun toute cette terre, à des familles associées de travailleurs agricoles non possédants avec interdiction d'employer des salariés, et sous le contrôle de la commune ; **caisses de retraite** pour les **vieillards** et les **invalides**, alimentées par un **impôt spécial** sur la grande propriété foncière.

Pour les petits, on vise tout particulièrement les **fermiers**, en revendiquant l'achat par la commune de **machines agricoles**, destinées à être louées à prix de revient aux paysans, l'achat d'**engrais**, de **tuyaux de drainage**, de **semences**, enfin, des **cours gratuits d'agronomie** et des **champs d'expérimentation agricole**.

La **révision du cadastre** est un vœu pieux permanent de tous les **libéraux** et même des **bureaucrates** dans toute l'**Europe occidentale**, sans que pour cela le régime capitaliste en éprouve un dommage essentiel.

En tout cas, nous en sommes là maintenant : les considérants du programme peuvent déclarer purement et simplement que le devoir impérieux du **socialisme** est de :

nouveaux seigneurs du sol, les propriétaires cultivant eux-mêmes ».

« il y a lieu d'étendre cette protection aux producteurs qui, sous le nom de fermiers et de métayers, font valoir des terres des autres, et qui, s'ils exploitent des journaliers, y sont en quelque sorte contraints par l'exploitation dont ils sont eux-mêmes victimes ».

« Coaliser dans la même lutte contre l'ennemi commun, la féodalité terrienne, tous les éléments de la production agricole, toutes les activités qui à des titres divers mettent en valeur le sol national ».

« Abolition de tous les impôts indirects et transformation des impôts directs en impôt progressif sur les revenus dépassant **3 000 F** (soit **150.000 F Cfa**) ».

« La suppression de l'impôt foncier pour les propriétaires cultivant eux-mêmes, et diminution de cet impôt pour ceux dont la terre est grevée de dettes hypothécaires ».

« La liberté de la chasse et de la pêche, sans autre limite que les mesures nécessitant la conservation du gibier et du poisson et préservation des récoltes ».

« Organisation d'un service gratuit de médecine et service de pharmacie à prix de revient »,

« Indemnité, pendant la période d'appel, aux familles des réservistes ».

« Abaissement des tarifs de transport pour les engrais, les machines et les produits agricoles » ;

« Mise à l'étude immédiate d'un plan de travaux publics ayant pour objet l'amélioration du sol et le développement de la production agricole ».

L'essentiel du programme est de faire comprendre aux paysans que l'on ne peut sauver et conserver leur propriété qu'en la transformant en une propriété et une exploitation coopératives.

Marseille, du **24 au 28 septembre 1892**.

